

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 juillet 2016

Sous la présidence de Mme le Maire, étaient présents
Mmes BOURDALE-DUFAU Sylvie, MAUBOULES Maïlys, PALETOU Françoise Mrs.
FOURCADE Patrick, DESSALLES Christian, GROS Jean-Philippe
LASCOUMETTES Jean-Robert, LASSUS-LIRET Gilbert, MASCARAS Daniel,
PASCAU Philippe.

Absents excusés: BERGEREAU Aurélien, URDOUS Sébastien

Secrétaires de séance : MAUBOULES Maïlys, MASCARAS Daniel.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV de la dernière réunion
- Réaménagement de la mairie : transfert temporaire de la mairie au Centre Socio Culturel
- Dissolution de l'AFAF
- Régie cantine : délibération prélèvement SEPA
- Dénomination de la voie desservant le lotissement PALETOU
- Questions diverses

Séance ouverte à 20 heures 30

1. Approbation du PV du 15 juin 2016

A la demande d'une élue, le sigle CNRACL sera explicité.

Le compte - rendu du Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Réaménagement de la mairie : transfert temporaire de la mairie au Centre socio culturel.

Dans le cadre de la mise en œuvre des travaux de réaménagement des locaux de la mairie, Madame le Maire explique qu'il est nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'interdire l'accès à l'ensemble du bâtiment et donc de procéder au déplacement de la salle du conseil municipal, de la salle des mariages et du secrétariat de mairie au centre socio Culturel. Les travaux débuteront en septembre semaine 35.

Après en avoir débattu, des élus regrettent que ce déménagement ait lieu durant la période des Fêtes de la commune.

Délibération adoptée par 9 voix pour et 2 abstentions.

3- Association Foncière d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier (AFAFAF)

Madame Le Maire informe les élus afin :

D'émettre un avis favorable à la dissolution de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier, Agricole et Forestier de Lescar, Poey-de-Lescar, Bougarber et Beyrie-en-Béarn,

D'accepter le transfert dans le domaine privé de la Commune de 21 parcelles.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces en particulier l'acte de cession et accepte la répartition de la trésorerie qui sera d'un montant de 4 541,45€ au profit de la Commune.

Après en avoir débattu, cette somme sera affectée à l'entretien des chemins.

Délibération adoptée à l'unanimité.

4 – Régie Cantine : Prélèvement SEPA (espace unique de paiement en euros, en anglais Single Euro Payments Area (SEPA))

Madame le Maire rappelle que dans le cadre de la modernisation des produits des services publics, il sera mis en place à compter de la prochaine rentrée scolaire le prélèvement automatique pour la cantine et l'accueil périscolaire permettant de simplifier la démarche de règlement (en évitant les déplacements, les envois postaux et les risques de retard), de sécuriser les transactions et d'améliorer quantitativement et qualitativement le recouvrement des recettes. Actuellement les redevances des usagers étaient réglées en espèces ou par chèques bancaires.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent à Madame le Maire la délégation pour la création d'une régie, à faire les démarches auprès du Trésorier de LESCAR et à signer tout document nécessaire à la mise en place du prélèvement automatique.

Délibération adoptée à l'unanimité.

5 – Nomination de nouvelle voie

Dans le cadre de la création de la voie à la fois accès Pompiers pour l'école et d'autre part accès au lotissement créé par M.PALETTOU Jean-Bernard, il est décidé que cette nouvelle voie s'appellera Impasse Saint Ladonis.

Délibération adoptée à l'unanimité

6 - Questions diverses

Demande d'un particulier

Afin de sécuriser l'entrée SUD du bourg route du Pont Long, il sera demandé à M.Lamane, du Conseil Départemental en charge de la voirie, un conseil sachant que tous les investissements qui pourront être faits seront à la charge de la commune (éclairage, trottoir).

Une réflexion sur le bien fondé de cette demande sera réalisée.

Adoptée à l'unanimité

Arbre communal

Un chêne imposant déborde sur la propriété de Mme DUBROCA qui souhaite un élagage. L'intervention et le conseil d'un professionnel seront demandés afin de ne pas porter atteinte à l'harmonie du feuillage.

ADELFA

Mme le Maire informe le conseil municipal de la demande de l' ADELFA (Association Départementale d'Etude et de Lutte contre les Fléaux Atmosphériques des Pyrénées Atlantiques) qui souhaite un soutien financier afin de lutter contre la grêle. Cette Association est basée à la chambre d'agriculture de PAU.

Le conseil municipal accepte d'apporter son soutien en versant 100€.

Adoptée à l'unanimité

Inondation

En réponse à un courrier de l'Association des Maires Franciliens concernant la création d'un fonds d'aides pour les villes et collectivités de l'île de France dévastées par de violentes inondations depuis le mois de mai 2016, la commune se propose de faire un don de 100 €.

Adoptée à l'unanimité

Prix de la cantine

Dans le cadre de la réévaluation annuelle du prix du repas par notre prestataire et compte tenu qu'à partir de janvier 2017 cette compétence devrait être transférée à notre transfert dans le communauté d'agglo de PAU PYRENEES, le conseil municipal décide de porter le prix du repas à 3.15 € contre 3.10 € auparavant.

Adopté à l'unanimité

Utilisation par des associations sportives ou autres extérieures à la commune de la salle des ARCADES

Actuellement l'utilisation de la salle était louée à 10€ par jour. Le conseil municipal décide de porter à 12 € par heure de location avec un montant maximum de 60€ pour une journée.

Adoptée à l'unanimité

TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour 2016-2017

Un bilan de l'année passé a été réalisé.

Les quilles proposées par le Club Fontaine de Jouvence s'arrêtent pour cette année.

La pala proposée par BOUGARBER PILOTA est en manque d'encadrant.

Le centre de loisirs d'UZEIN participera le mardi et le vendredi.

L'éveil Musical de M.POMMEREAU interviendra aussi le mardi et le vendredi.

Le personnel communal proposera aussi des activités

WC à la garderie

Il a été retenu le devis de M.COUTURIER qui fin juillet réalisera les travaux après que les agents communaux aient préparé le chantier. Le WC sera opérationnel à la rentrée.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21h30.

Prochaine réunion du conseil Municipal : le 07 septembre à 20h30.